

LE TRAVAILLEUR,

PAR LA

MÈRE DUCHÊNE.

IL Y A EN FRANCE
117 hommes qui se tuent
pour la jouissance d'un étal.

Celui qui n'est pas avec nous
est contre nous.

Bureaux provisoires : 2, rue de la Fontaine Saint-Marcel. — Les articles envoyés au journal doivent être signés. (affranchir.)

Prix de l'abonnement pour Paris : un an, 8 fr., 6 mois, 4 fr., 3 mois, 2 fr.; la Province, 12 fr., 6 fr., 3 fr.; l'Étranger, 20 fr., 10 fr., 5 fr.

SOMMAIRE : L'Assemblée nationale. — Les cumulards. — Reactions! Reactions! Reactions! — Elections. — Un corps privilégié dans la République. — Naples. — Faits divers.

PARIS, 28 MAI.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nous avons laissé l'Assemblée à la séance orageuse du 15 : reprenons notre rapide exploration.

Dès le soir, l'Assemblée s'était reformée et décrétait des mandats d'arrêt contre plusieurs de ses membres, Barbès, Albert, Courtais. Le citoyen Louis Blanc veut prendre la parole, mais sa voix est couverte par les imprécations des partisans de la théorie de l'ex-ministre Hébert, sur la complicité morale. Le citoyen Crémieux engage chaque représentant à lui dénoncer ceux qui ont concouru à la manifestation; le citoyen Flocon, pour mieux caractériser sa rupture avec ses anciens amis, s'attache à défendre le gouvernement, en présence des agents supérieurs de ce gouvernement, auxquels ce rôle revenait de droit; enfin, le citoyen Raynal, enflant ses deux joues, à la façon de l'Éole de nos tableaux classiques, prétend, dans un discours en quatre points, que le devoir des représentants du peuple était... vous ne devinez pas... était de mourir pour la nation. Et cette déclaration courageuse, proferée au moment où les conjurés respiraient encore, où tous les pavés de Paris résonnaient sous les coups des crosses de fusil, et où les grandes ombres, s'abattant des hauteurs de Meudon, de Passy, de Montmartre, enveloppaient la capitale comme d'un crêpe noir, a été couverte par des applaudissements et des sanglots de joie. Entraîné par un premier mouvement dont il faut toujours se méfier, le citoyen Dupin entonne le chant des *Girondins*, mais sa proposition n'a pas de suite, et l'Assemblée reprend le calme qui convient aux dieux.

La journée du 16 voit ce bon monsieur Buchez essayer de prouver qu'il a de l'énergie, du tact, du jugement et de l'expérience des affaires. M. Billaut... oui, le même, ce discoureur monotone, diffus et prétentieux, que vous savez, l'ami de Louis-Philippe et de M. Thiers. M. Billaut donc propose de ne permettre les attroupements qu'au-delà d'un kilomètre et demi du palais des représentants, sous peine de bannissement. Pourquoi pas au-delà du mur d'enceinte des fortifications? on ne saurait trop éloigner les mandataires de leurs mandats, les fonctionnaires du peuple de ce peuple même. Je n'aurais pu, selon M. Billaut, serrer la main à un ou deux ou trois de mes amis, rencontrés par hasard dans le fatal périmètre de l'Assemblée, sans être décrété de BANNISSEMENT! Le digne collègue de M. Isambert!

Ce même M. Billaut dépose une autre proposition tendant à interdire aux représentants de solliciter auprès des ministres en faveur d'intérêts privés. Les intrigants, les solliciteurs effrénés de l'ancien régime ont tous appuyé la proposition. C'est une manière d'écartier la concurrence, car, de même que le serment, il est entendu que ceci n'engage que les gens vertueux. Après tout, dans un système où les nominations sont purement et simplement à la disposition du ministre, ou mieux encore des flagorneurs des ministres, les représentants individuellement ou collectivement peuvent aussi bien que personne accorder des apostilles.

Le 17, la double démission du citoyen Caussidière, trop franc républicain, est acceptée par l'Assemblée. L'Assemblée vote des remerciements aux gardes natio-

naux des départements voisins; le citoyen Trouvé-Chauvel est nommé en remplacement du citoyen Caussidière. Deux projets de décrets sont présentés; le 1^{er} dirigé contre les réunions armées, et le second tendant à appliquer à Louis-Philippe et à sa famille la loi de bannissement, portée en 1830, à l'instigation de Louis-Philippe, contre la branche aînée des Bourbons. C'est un prétexte pour un rendu, s'est écrié Larochejacquelin, le 24 février, au moment où l'ex-duchesse d'Orléans se retirait emportant le dernier rejeton de la royauté. Or, le décret n'est que la traduction de ce mot plein de fiel, mais juste, du chef du parti légitimiste.

Le ministre de la justice a lu un projet relatif à la commission du pouvoir exécutif dont nous aurons à nous occuper ultérieurement.

Le 18 on nomme les commissaires qui devront préparer un projet de constitution. L'Assemblée termine enfin son règlement, œuvre grandiose qui traversera sans doute les âges à venir. Une lutte s'engage sur le décret de bannissement de la famille d'Orléans où l'ingratitude, l'hypocrisie, l'ostentation, se roulent pêle-mêle. Le révérend père et citoyen Lacordaire s'apercevant pour la première fois que ses devoirs de religieux et de citoyen sont inconciliables avec ceux de représentant, et préférant la secte dominicaine à la patrie, donne sa démission. Elle est acceptée sans contestation.

L'apologie des citoyens E. Arago, Buchez, Thomas, faite par eux mêmes, aux adresses de l'Assemblée au peuple Français, très-flatteuse pour cette assemblée, une promesse de réforme postale, ont absorbé la séance du 19, et le tout coûte par conséquent à la France 22,500 fr.

La séance du 20 s'ouvre sous la présidence du citoyen Sénard, en l'absence de ce bon monsieur Buchez, qui n'a pu fournir la carrière mensuelle dont on l'avait chargé, sans aller se reposer des fatigues parlementaires à l'ombre des vertes charmilles. Mais si M. le président est changé, l'inanité des séances est toujours la même. Elle commence comme d'ordinaire par le monologue incouté du procès-verbal. Le citoyen Degoussée met sur le tapis la question vitale des temps modernes : quelles seront les marques distinctives des représentants? porteront-ils une écharpe tricolore? cette écharpe sera-t-elle portée en suspensoir, en sautoir ou en ceinture? Le citoyen Degoussée, usant du langage d'action, a lui-même posé en modèle devant l'auguste Assemblée, et le sautoir a prévalu.

Puis le citoyen président lit une lettre, attribuée au citoyen Denissel, par laquelle il donne sa démission de représentant d'Arras, en s'excusant sur son insuffisance. Chacun d'admirer la philosophie socratique du citoyen Denissel, quand celui-ci, se levant de son banc, déclare la lettre fautive au milieu du rire général.

Un représentant se hasarde à parler de l'organisation du travail et des ateliers nationaux. Le citoyen Trélat répond que c'est là une grave et difficile question, et conclut à ce que l'en s'en occupe... plus tard.

Le lundi 22, sur plusieurs propositions, une seule a été discutée. Il s'agissait de l'impôt de 45 centimes par franc, décrété par le gouvernement provisoire. On s'est contenté d'attaquer le mode de répartition et de demander que l'impôt ne fût point perçu sur les centimes additionnels. L'Assemblée a trouvé plus simple de s'en tenir au décret primitif. Puis elle a adopté un crédit extraordinaire de un million pour la dépense des ateliers nationaux.

Le mardi 23 s'est passé en des interpellations sur les affaires extérieures. Le citoyen Lamartine a débité un

brillant discours sur l'Italie et la Pologne, variante sonore et assez creuse de tous ses discours passés.

Dans la séance du 24, le président a donné lecture de deux lettres des fils de Louis-Philippe, sorte de protestation contre le projet de bannissement de la famille d'Orléans. La commission présente le décret à l'adoption de l'Assemblée. La discussion est renvoyée au vendredi 26. Un projet relatif à une enquête sur la situation des travailleurs est remis pour la discussion à la séance du lendemain. On adopte à l'unanimité un vote de confiance sur les affaires extérieures, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale invite la commission du pouvoir exécutif à continuer à prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, résumés en ces mots : pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne indépendante, et affranchissement de l'Italie. »

L'ordre du jour du 25 appelle l'enquête sur le sort des travailleurs. L'Assemblée, suffisamment munie de procureurs et d'avocats pour comprendre que l'enquête n'est qu'un moyen dilatoire, accepte le décret de tout cœur. Puis le citoyen ministre dépose un projet sur l'institution du jury et demande que le projet soit immédiatement renvoyé au comité de la justice et de la législation civile.

Dans la séance du 26, le décret de bannissement perpétuel de la famille d'Orléans est adopté à la majorité de 682 voix contre 63. L'ancienne gauche dynastique s'est abstenue de voter. La discussion s'ouvre sur les conseils de prud'hommes. Le ministre de la justice dépose un projet de rétablissement du divorce, et le ministre des finances propose qu'à partir du 1^{er} janvier 1849, le prix du transport des lettres simples soit fixé à 20 centimes pour toute l'étendue du territoire continental de la République.

Dans la séance du 27, le citoyen Léon Faucher a proposé d'ouvrir, au ministère des travaux publics, un crédit de 10 millions pour être employé aux chemins de fer. La proposition a été renvoyée à l'examen du Comité des travailleurs. Le citoyen Montreuil présente un projet de colonisation de l'Algérie, et le citoyen Gilon un autre projet concernant l'impôt sur les boissons. Nous aurons plus tard à examiner au long ces divers projets. A mercredi pour les interpellations sur les affaires de Naples.

LES CUMULARDS.

Au milieu de toutes ces rapines autorisées par des lois que n'a pas su abroger encore la République, nous ne savons vraiment à qui et à quoi donner la préférence. Prenons au hasard.

M. COUSIN.

Membre du conseil Royal,	10,000 fr.
Professeur à la Sorbonne,	6,000
Le logement,	2,000
Examineur du baccalauréat, environ	6,000
De l'Académie Française,	1,800
De la commission du dictionnaire de ladite Académie,	3,000
Membre de l'Académie des sciences morales,	1,800
L'un des rédacteurs du Bulletin de cette Académie,	1,500
Total,	32,100 fr.

A quoi bon remuer des pavés, faire des barricades, verser du sang, chasser des rois ?

Et tous les numéros nous vous en donnerons autant.

REACTION! REACTION! REACTION!

Ils ont osé ouvrir un club, — rue Pigale, — et pour qu'on ne se méprenne pas sur leurs intentions, ils l'ont appelé *Club du Droit divin*; c'est de l'audace si vous voulez, mais, ma foi, du train dont vont les choses, ils ont raison ! le peuple se leva tout entier au 24 février, il désarma la troupe, et la royauté disparut comme une cascade; que mettre à la place? le mot était tout trouvé: les penseurs, les philosophes, les véritables journalistes murmuraient depuis longtemps ce mot RÉPUBLIQUE! Mais les habiles s'emparèrent du pouvoir, avec la ferme intention de dominer plus tard la situation; quand le peuple est enivré de poudre et de victoire, lorsqu'il est le maître sur des barricades, il faut plier sous sa volonté, car il n'est pas facile à conduire; mais deux mois suffisent pour abattre cette ardeur de liberté, deux mois suffisent pour manier des masses, et alors on n'a plus à compter avec des cadavres; les traces des barricades ont complètement disparu, le sang ne tache plus les pavés, et l'on peut hardiment rejeter ce peuple sous la domination de cinq dictateurs, en attendant un nouveau roi ! on précipite dans les cachots les républicains, on permet à des princes, chassés par la volonté du peuple indigné, de venir réclamer insolemment le droit de conspirer au milieu de la France; au mépris de toutes les libertés conquises dans le sang, on ferme les clubs véritablement populaires, mais on tolère les clubs de la régence et de la légitimité; on licencie des gardes républicaines par le fait seul qu'elles ont montré un peu trop de patriotisme; on insulte, on dégrade lâchement un vieux général, coupable d'avoir voulu éviter un conflit entre des ouvriers et la garde mobile composée des enfants d'ouvriers; on se contente de discuter sur la façon dont on portera une écharpe, lorsque le peuple entier, qui avait promis trois mois de misère au service de la République, les a largement payés et meurt de faim! on feint d'ignorer la détresse terrible dans laquelle se trouve le commerce de la France, et pour jeter un appât à ce peuple d'ouvriers dont on craint cependant la colère, on nomme une commission qui organisera le travail aux calendes grecques! chaque canton présidé par son juge de paix, donnera son avis sur cette grave question, et lorsque tous les documents seront parvenus à la commission centrale, le peuple sera mort de faim ou aura avalé les balles des réactionnaires! On chasse de la position la plus difficile de la République, l'homme qui seul avait su organiser la police de façon à prévenir le désordre; enfin on s'entoure de ces bâtonnettes intelligentes, qui désirent la royauté et l'anéantissement de la canaille.

Oh! si par *canaille*, vous entendez ces braves ouvriers qui vous ont montré l'exemple de la modération et de l'ordre; si par *canaille*, vous entendez ce brave peuple des faubourgs, demi-nu, mais honnête, qui respecte vos propriétés, qui fusille les voleurs, même après des siècles d'oppression et de misère; si vous appelez *canaille*, ces hommes qui ne prennent le fusil que pour chasser les despotes, lorsqu'ils ont comblé la mesure des infamies gouvernementales, nous nous honorons de ce titre de *canaille*, et nous ne voudrions pas de celui de *modérés*!

Vous le savez bien, l'égarément d'un homme du peuple, sans instruction, et abruti par l'oppression et la misère, est excusable; mais la froide cruauté d'un homme de condition, d'un bourgeois, est une lâche ignominie, car elle est raisonnée, et nous vous rappellerons le sac de la maison n° 16, rue de Rivoli.

Pauvre République! pauvre peuple! tu verseras donc toujours ton sang au profit de ceux qui t'exploitent, et quand, dans ta colère, tu te seras débarrassé de la corde qui te serrait le cou, tu t'endormiras et tu céderas paisiblement la place à d'autres maîtres.

Certes, la République doit être l'ère de la liberté la plus large; mais ne serait-ce pas une niaiserie de réchauffer sur son sein le serpent qui doit lui donner la mort!

Mais que vous importe, à vous autres, les maîtres d'aujourd'hui, vous êtes puissamment appuyés par les

amis de l'ordre; le 24 février est déjà bien loin, il serait cruel que les classes privilégiées fussent privées de leurs jouissances, et vous savez bien que le peuple ne se lève pas tous les jours, pour réclamer ses droits! inscrivez donc hardiment sur votre drapeau: RÉACTION! RÉACTION! RÉACTION!

ÉLECTIONS.

Au moment où de nouvelles élections vont avoir lieu, parmi les citoyens que nous avons l'intention d'appuyer de nos vœux et de toute notre influence, nous avons pensé au citoyen P. Véry.

Il nous était connu par son vieil attachement à la démocratie et son patriotisme ardent et réfléchi. Auteur à l'âge de 22 ans de l'un des ouvrages les plus originaux et les plus profonds qui ait été publiés dans ces derniers temps, la *Philosophie de la Religion*, rédacteur de la *Revue indépendante*, auteur d'études morales et sociales insérées dans la *Revue de la littérature et des beaux-arts*, rédacteur avec le citoyen Lamennais au *Peuple constituant* et écrivain du *Représentant du Peuple*, il nous semblait réunir les meilleures garanties d'intelligence, de talent et de moralité. Il avait de plus été choisi, après la Révolution, comme président du *Comité démocratique du Luxembourg* et comme vice-président du *Club de l'Égalité et de la Fraternité*, bien connu par sa fermeté et son esprit démocratique. Nous avons donc pris l'initiative d'une proposition à cet égard. Nous regrettons que le citoyen P. Véry n'ait pas cru devoir l'accepter. Nous transcrivons sa réponse à nos lecteurs :

« Citoyens et amis ;

« Je suis touché du fond du cœur de la proposition si honorable pour moi que vous avez bien voulu m'adresser. Je ne me croirais pas indigne de cette grave et noble mission que vous ambitionnez pour moi, que je devrais encore refuser. Gardez-vous, vous et vos amis, d'éparpiller vos voix sur des candidatures qui n'offriraient pas, outre toutes les garanties désirables, des chances très-probables de succès. Votre force, c'est votre union. Les hommes de vertu et de talent ne sont pas si rares en France que vous paraissez l'imaginer. Vous n'aurez que l'embarras du choix. Me serait-il permis, après le témoignage de confiance que vous m'avez accordé, de vous signaler quelques noms qui, selon moi, devraient réunir toutes vos voix et celles de tous les citoyens du département de la Seine? Nommez Caussidière, P. Leroux, Schœlcher, Proudhon, Thoré et six autres citoyens qui leur ressemblent.

« Salut et fraternité,

« P. VÉRY. »

Un Corps privilégié dans la République.

Avez-vous remarqué comme moi, la tenue pédante et orgueilleuse de la 13^e légion de garde nationale à cheval? Avez-vous admiré ces barbes fières et élégamment coupées; ces costumes riches et si noblement portés; ces chevaux piétinant sous leurs illustres maîtres; et ne vous êtes-vous jamais demandé ce que signifient ces airs de satisfaction chez ces hommes qui s'appelaient, le 24 février, des vaincus!

C'est que le niveau révolutionnaire n'a pas pénétré au milieu de cette caste de riches bourgeois, de banquiers, d'agents de change, de grands seigneurs de la Régence; c'est que pour avoir un costume de garde nationale à cheval, et une monture si coquettement harnachée, il ne faut pas vivre au jour le jour, il ne faut pas être prolétaire, et que la qualité de bon citoyen ne suffit pas pour faire partie de ce corps privilégié. C'est qu'enfin la République, bonne fille, n'a pas encore songé à mêler des blouses à ces beaux habits de drap.

Le Peuple a voulu un fusil, il a demandé ses droits de citoyens, il est entré dans les rangs de la garde nationale, et bon gré, mal gré, il a fallu que l'ancien uniforme monarchique fit un peu de place à la blouse républicaine; à celle qui sait braver les balles des despotes; mais ce même peuple ne s'est pas encore imaginé d'enfourcher un cheval, et de venir troubler les rangs de ces hommes si bien unis, si bien faits pour s'entendre.

Il faudra bien en venir là, il faudra bien que le gouvernement de la République prie ces beaux messieurs de ne plus faire un corps aristocratique, il faudra bien que le Peuple puisse monter à cheval, et pour cela lui donner les facilités nécessaires, et lui fournir les moyens d'user d'un droit que nous ne cesserons de réclamer pour lui.

Il est grand temps de faire cesser une scandaleuse illégalité.

NAPLES.

Voici un mot rouge de sang, et c'est au nom d'un roi, que le pillage, le viol, l'assassinat, ont triomphé au 19^e siècle; c'est au nom d'un Bourbon qu'une soldatesque furieuse a précipité par les fenêtres des enfants en bas-âge; c'est au nom d'un de ces hommes qui se déclarent issus du droit divin, que Naples a vu tomber l'élite de ses enfants! le pied de Ferdinand de Naples a glissé triomphant dans le sang de ses sujets, et la démocratie a été vaincue, au profit d'un lâche despote!

Jouira-t-il long-temps de son triomphe? oh! si les vœux d'un peuple libre sont écoutés du ciel, si les enfants de l'Italie ont compris ce que les rois savent faire, Naples sera vengée, et cette odieuse dynastie des Bourbons disparaîtra du sol italien.

Dans un journal fondé à Libourne, par le citoyen J. A. Dréolle, dans le but d'éclairer et de soutenir la classe ouvrière, nous trouvons le passage suivant que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux :

« Il ne faut pas croire que le courage, que l'intelligence soient l'apanage exclusif des chefs privilégiés. D'où sont sortis ces hommes dont la France s'honore aujourd'hui, Corneille, Molière, Racine? de la classe d'artisans, d'ouvriers comme nous.

« Corneille était petit-fils d'un marchand de Rouen; Molière, fils d'un tapissier dont la maison existe encore à Paris, près de la halle; Racine, d'un petit artisan de la Ferté-Milon. A quelles familles appartenaient les plus grands orateurs de la Convention? A des familles d'ouvriers et de petits artisans; et tous ces généraux qui ont porté la gloire des armées françaises du pied des Pyramides à Moscou? Étudiez leur vie, vous verrez que presque tous sont des fils d'artisans, des fils d'ouvriers, des fils de petits cultivateurs.

« La France compte 35 millions d'individus, dont 28 millions d'ouvriers. Nous, ouvriers, nous payons les 19/20^{èmes} des impôts. L'armée se recrute parmi nous. Ainsi, la France, c'est nous, nous tous, travailleurs, qui contribuons si largement à la richesse publique, à la défense du territoire, à l'honneur du drapeau national. »

Où allons-nous au train où les choses se poursuivent? c'est ce que chacun se demande. Notre politique intérieure est en pleine réaction, notre politique extérieure, confiée en général à des mains indignes de la confiance publique, est frappée d'inertie. Ne crains-t-on pas de condenser sur l'horizon de la France de nouveaux orages? Honte, trois fois honte à ceux qui, chargés de la direction des affaires du pays, se serviraient de cette noble mission au profit des intérêts de leurs coteries ou de leurs personnes. Depuis quelques jours on s'aperçoit au sein des clubs démocratiques d'une fermentation de désordre inaccoutumée, qui tendrait à faire soupçonner l'influence délétère d'agents secrets et provocateurs. A-t-on juré la destruction du droit de réunion deux mois après la révolution de Février? qu'on ait du moins l'audace de le proclamer à ciel ouvert.

Nous nous engageons à donner successivement la biographie des ouvriers qui se sont distingués par leur génie d'invention et leurs services éminents. Nous commencerons par celles des français Jacquard, Monge et Berthollet, des anglais James Wat et Stephenson, et de l'allemand Hoffmann.

L'un des Rédacteur : C^r VERMASSE dit Mitraille.

Paris.—Imp. d'Éd. Bautreche, rue de la Harpe, 90.